



Qu'est se que je risque ?

Par **corantin**, le **31/01/2013** à **04:09**

Bonjours, tous d'abord je ne c'est pas si je suis dans le bonne endroit pour vous parlé de mon problème alors je m'en excuse par avance.
Voilà une nuit dans le mois de juillet il me semble avec un amie a moi on avait décidé de passé la nuit dehors (Pour passé une soirée entre pote) Et ça faisait vraiment vraiment froid alors, nous étions " calé " dans une cour de manternel (nous y scouatons souvent) mais mon amie a décidé d'essayer d'ouvrir la porte et cette dernière était ouverte. Vu qu'il faisait vraiment froid nous avons décidé de rentré a l'intérieur et d'y passé la nuit. a l'intérieur il y avait une sorte de cuisine alors nous nous sommes servi et avons manger, j'ai également tagué au marqueur le nom de ma copine sur un fauteuil et nous avons fumer a l'intérieur de l'établissement. Voilà vu que j'étais déjà connue des service de police (juste pour un vol de dargdog la boisson énergisante dans un magasin) Et bien la police m'on retrouvé grave a mes empreintes. Voilà je suis passé au commissariat une première fois pour faire mon audition j'ai expliqué ce qu'il c'est passé etc.. voilà une fois que j'ai fini la policière ma dit qu'elle allait envoyer mon audition au magistrat et qu'il/elle avait décidé de se que j'aurais comme sanction. Voilà ma question est Qu'est ce que je peut encourir pour ce délit ? Sachant que j'ai 16ans et que ma seule infraction était un vol dans un magasin. Si qu'elle qu'un peut m'aider me dire environ ce que je pourrais encourir comme peine je vous en remercierais beaucoup. En attente d'une réponse de votre part cordialement. (Vraiment désolé de l'orthographe)

Par **trichat**, le **01/02/2013** à **15:22**

Bonjour,
Votre action est stupide, mais vu votre âge, rien d'étonnant.
A mon avis, le procureur ou son substitut a bien d'autres chats à fouetter. Alors, à part , s'il vous convoque, une grosse "engueulade", vous ne risquez pas grand'chose puisque vous êtes

mineur.
Mais ce type de stupidité devrait vous faire réfléchir et comprendre que la vie en société impose quelques règles de respect des biens d'autrui.
A bon entendeur, salut.

Par **corantin**, le **04/02/2013** à **08:05**

D'accord, oui je sais bien mais sur le coup voilà, merci bien pour votre réponse